

INFORMATIONS DE RENTRÉE

ECOLE PRIMAIRE BRAS DES CHEVRETTES

Coordonnées

Adresse : 479 chemin Bras des Chevrettes
97440 ST ANDRE

Tél. : 0262 47 00 02

Email : ce.9740192R@ac-reunion.fr

Direction : CALICHARANE Maryse

Horaires

8H / 11H30 - accueil des élèves à 7h50
13H / 15H30 - accueil des élèves externes à 12H50
APC : lundi ou mardi 15H30/ 16H30
Du 27 octobre 2025 au 28 avril 2026
(pour les élèves concernés par le dispositif)



RESPECTER LES HORAIRES DES COURS, pas de retard (même pour les familles ayant un enfant scolarisé en maternelle).

Absences de l'enfant : le justificatif est obligatoire (mail ou mot écrit dans le cahier de liaison école/famille)

Vacances scolaires

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Rentrée des enseignants >>	lundi 18 août 2025
Rentrée des élèves >>	Mardi 19 août 2025
Vacances après 1 ^{ère} période >>	samedi 11 octobre 2025 au lundi 27 octobre 2025
Vacances été austral >>	vendredi 19 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026
Vacances après 3 ^e période >>	samedi 28 février 2026 au lundi 16 mars 2026
Vacances après 4 ^e période >>	samedi 02 mai 2026 au lundi 18 mai 2026
Vacances d'hiver austral * >>	samedi 04 juillet 2026 au XX août 2026

Sécurité / Entrée dans l'école

Plan Vigipirate « urgence attentat » en cours

Actuellement l'entrée est autorisée aux familles des élèves scolarisés en petite section.

Les autres élèves doivent être déposés au portail à compter de lundi 25 août.

Pas d'entrée dans l'école le matin pour s'entretenir avec un.e enseignant.e sans rdv fixé. Dès 7H50, les enseignants sont déjà en poste. Privilégier la prise de rdv avec l'enseignant.e selon les créneaux qu'il.elle vous communiquera.

Pendant les heures de cours, toute circulation libre dans l'école est interdite. Si vous avez besoin de récupérer un enfant, déposer quelque chose, vous entretenir avec la directrice ...etc, pour des raisons de sécurité, à votre arrivée devant le portail, merci de sonner afin de vous annoncer et patienter. Un agent de la collectivité ou la directrice se chargera de vous ouvrir.

Surveillance et responsabilité des élèves

La surveillance de votre enfant doit être assurée pendant la totalité du temps scolaire, c'est-à-dire pendant toute la durée où il est confié à l'établissement. La surveillance est continue.

De 7H50 à 11H30 puis de 12H50 à 15H30 (ou 16H30, jours d'APC), ce sont **les enseignants** qui sont responsables de la sécurité des élèves.

De 11H30 à 12H50 (restauration et récréation de la pause méridienne), la responsabilité revient aux **agents de la collectivité** (ATSEM, personnel de cantine, agents de surveillance).

A la fin des cours, les élèves transportés sont sous la responsabilité des **accompagnateurs de bus**. Les élèves inscrits au périscolaire sont sous la responsabilité de l'**organisateur de l'activité périscolaire**.

Communication famille / direction

Privilégier le contact par mail sur la boîte académique de l'école. Le téléphone est toujours hors service.

RDV avec la directrice : sur demande sauf pour les situations d'urgence.

PAI

Si votre enfant nécessite une prise en charge particulière pour sa santé (asthme, allergie, épilepsie...etc), un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place. Le formulaire est à récupérer auprès de la directrice.

Vie de l'école : le blogue

Vous y trouverez les principales informations administratives et pédagogiques concernant la vie de l'école. Un enseignant peut y créer également sa page pour communiquer avec les familles sur sa vie de classe mais il n'y a aucune obligation.

Trois façons possible d'accéder au blogue:

- En tapant sur le moteur de recherche : « blogue école Bras des Chevrettes »
- Par le lien suivant : <https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740192r/>
- En scannant le QR code :



Règlement intérieur

Le règlement de l'école est à consulter sur la page dédiée sur le blogue de l'école. Vous y retrouverez en annexe le protocole pHARe de l'école (gestion des situations de harcèlement).

Nul n'est censé ignorer le règlement de l'établissement dans lequel est inscrit son enfant.

Le règlement sera révisé et réactualisé si besoin au premier conseil d'école. Une attestation de lecture du règlement intérieur vous sera remise, à compléter et à retourner à l'enseignant de votre enfant pour attester de sa prise de connaissance suite au 1^{er} conseil d'école.

Gestion de situations perturbantes

Conflits entre enfants : voir avec l'enseignante ou avec la directrice mais ne pas s'adresser directement à l'enfant, **ni à sa famille.**

Ne pas hésiter à prendre contact avec l'école face à une situation difficile ou délicate concernant votre enfant. **Le travail se met en place sous forme collaborative** entre l'enfant, la famille et l'équipe pédagogique.

Livret scolaire / Evaluations

Les évaluations nationales concernent **tous les élèves de l'école élémentaire**. Elles se dérouleront bientôt. Les résultats vous seront communiqués.

Le livret scolaire est à consulter sur votre compte Educonnect. L'enseignant.e vous informera des dates de consultation au moment venu. Se rapprocher de la direction pour tout problème relatif au compte educonnect.

Quelques liens utiles

<https://www.education.gouv.fr/>

<https://www.service-public.fr/>



Nous comptons sur votre collaboration pour mener à bien la scolarité de votre enfant.

La directrice